



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

Documents officiels

Distr. générale
5 août 2010
Français
Original: anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 29^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 4 mai 2010, à 10 heures

Président : M. Maurer (Suisse)
*Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires :* M^{me} McLurg

Sommaire

Point 148 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Point 149 de l'ordre du jour : Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Point 150 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

Point 152 de l'ordre du jour : Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste

Point 156 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Point 157 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria

Point 158 de l'ordre du jour : Financement des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient

a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment

Point 159 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



Point 160 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Point 163 de l'ordre du jour : Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité (*suite*)

La séance est ouverte à 10 h 10

Point 148 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (A/64/584 et Corr.1, A/64/660/Add.7 et A/64/673 et Corr.1)

Point 149 de l'ordre du jour : Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (A/64/533, A/64/629 et A/64/660/Add.5)

Point 150 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (A/64/583, A/64/660/Add.8 et A/64/670)

Point 152 de l'ordre du jour : Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (A/64/617, A/64/660/Add.11 et A/64/686)

Point 156 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (A/64/604, A/64/660/Add.6 et A/64/661)

Point 157 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria (A/64/601, A/64/647, A/64/660/Add.9 et A/64/712)

Point 158 de l'ordre du jour : Financement des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient

- a) **Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant** (A/64/536 et Corr.1, A/64/630 et A/64/660/Add.4)

Point 159 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan (A/64/566, A/64/632 et A/64/660/Add.3)

Point 160 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (A/64/602, A/64/636 et A/64/660/Add. 2)

Point 163 de l'ordre du jour : Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité (*suite*) (A/64/644 et A/64/754)

1. **M. Yamazaki** (Contrôleur), présentant le rapport sur l'exécution du budget de l'opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/64/584 et

Corr.1), dit que l'Assemblée générale avait ouvert un crédit de 475 402 600 dollars qui a été presque entièrement utilisé puisque les dépenses se sont élevées à 475 373 300 dollars, soit un solde inutilisé de 29 300 dollars. Les principaux facteurs d'écart sont la réduction des dépenses relatives aux communications, au carburant et aux opérations de relève et de rapatriement de la Police des Nations Unies, d'une part, et à l'augmentation de celles concernant le personnel militaire, l'affrètement d'aéronefs ayant été plus coûteux que prévu. L'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions énoncées au paragraphe 50 du rapport.

2. S'élevant à 492 535 700 dollars, le montant du projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/64/673 et Corr.1) est supérieur de 0,2 % au crédit de 491 774 100 dollars ouvert par l'Assemblée générale pour 2009/10. La variation à la hausse s'explique principalement par l'augmentation des dépenses liées à la location et à l'exploitation d'aéronefs, due à une hausse des tarifs contractuels, les frais liés au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et les dépenses concernant les installations et les infrastructures (services de sécurité au domicile du personnel, électricité et carburants et lubrifiants). L'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions énoncées au paragraphe 77 du rapport.

3. Présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Force des Nations Unies chargées du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/64/533), le Contrôleur dit que l'Assemblée générale avait ouvert un crédit de 54 943 000 dollars et que les dépenses se sont élevées à 54 728 000 dollars, d'où un solde inutilisé de 123 100 dollars correspondant à un taux d'utilisation de 99,8 %. L'écart se compose principalement d'une baisse au titre de la relève des contingents et d'augmentations au titre des installations et infrastructures et du personnel recruté sur le plan international. L'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions énoncées au paragraphe 31 du rapport.

4. S'élevant à 57 040 000 dollars, le montant du projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/64/629) est supérieur de 4,8 % au crédit de 54 412 700 dollars ouvert par l'Assemblée générale pour 2009/10. Les principaux facteurs d'augmentation sont la hausse des

traitements et des dépenses de personnel connexes, l'entrée en vigueur de nouveaux tarifs contractuels pour les services d'entretien, la hausse du coût de l'eau, du gaz et des travaux de construction et une augmentation du coût des heures de vol et du carburant nécessaire pour deux hélicoptères. L'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions énoncées au paragraphe 38 du rapport.

5. Présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/64/583), le Contrôleur indique que l'Assemblée générale avait ouvert un crédit de 1 187 676 400 dollars et que les dépenses se sont élevées à 1 163 341 800 dollars, d'où un solde inutilisé de 24 334 600 dollars correspondant à un taux d'utilisation de 98,0 %. Les écarts par rapport aux prévisions concernent principalement les frais de transport aérien, moins importants que prévu du fait que le déploiement d'avions et d'hélicoptères pour appuyer les élections locales n'a pas eu lieu, que l'achat d'engins sans pilote n'a pas été effectué, que les achats de matériels de contrôle aérien ont pris du retard et que les projets de mise en place de services d'aérodrome n'ont pas été exécutés ou ne l'ont été qu'en partie. Les économies ainsi réalisées ont été partiellement annulées par les dépenses additionnelles résultant de l'augmentation du coût du carburant diesel et des rations, de la hausse des traitements du personnel recruté sur le plan national et des dépenses connexes, de l'achat de tentes, de modules préfabriqués et de matériel de lutte contre les incendies et de l'installation de nouveaux camps pour les renforts militaires. L'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions énoncées au paragraphe 46 du rapport.

6. S'élevant à 1 440 094 400 dollars, l'enveloppe budgétaire demandée pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/64/670) est supérieure de 6,9 % au crédit de 1 346 584 600 dollars ouvert par l'Assemblée générale pour l'exercice 2009/10. Cette hausse s'explique essentiellement par l'hypothèse du déploiement intégral de l'effectif supplémentaire de 2 785 hommes autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1843 (2008), par les dépenses de fonctionnement et d'entretien additionnelles liées au contrat clefs en main d'approvisionnement en carburant et par la constitution proposée d'une réserve stratégique de carburant, enfin

par l'augmentation de l'effectif du personnel recruté sur le plan international et l'application de la résolution 63/250 de l'Assemblée relative à la gestion des ressources humaines. L'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions énoncées au paragraphe 165 du rapport.

7. Présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 ou 30 juin 2009 (A/64/617), le Contrôleur rappelle que l'Assemblée générale avait ouvert un crédit de 172 842 000 dollars, lequel a été presque entièrement utilisé puisque les dépenses se sont élevées à 172 814 500 dollars, le solde se chiffrant à 27 500 dollars. Celui-ci s'explique principalement par une consommation de carburant diesel inférieure aux prévisions, la décision de faire construire des logements en dur par les services de la Mission au lieu d'acheter des modules préfabriqués, un retard dans la livraison d'un hélicoptère pour les opérations de recherche et de sauvetage, et la non-réalisation du projet de liaison par lignes louées entre la Mission et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, qui a réduit le coût des communications par réseaux commerciaux. Ces économies ont été en partie compensées par des dépenses additionnelles résultant du relèvement de l'indemnité de subsistance (missions) et des traitements, et de taux de vacance de postes plus faibles que prévu. L'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions énoncées au paragraphe 62 du rapport.

8. D'un montant de 208 838 400 dollars, le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/64/686) est supérieur de 1,4 % au crédit de 205 939 400 dollars ouvert par l'Assemblée générale pour 2009/10. Les principaux facteurs d'augmentation sont la hausse des dépenses de personnel relatives aux composantes sécurité, état de droit et appui, et celles des coûts salariaux, notamment de l'indemnité de poste et des dépenses communes de personnel résultant de la révision des barèmes des traitements et de l'application de la résolution 63/250 de l'Assemblée relative à la gestion des ressources humaines. L'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions énoncées au paragraphe 117 du rapport.

9. Présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/64/604), le

Contrôleur indique que l'Assemblée générale avait ouvert un crédit de 198 012 000 dollars et que les dépenses se sont élevées à 168 523 300 dollars, d'où un solde inutilisé de 29 488 700 dollars correspondant à un taux d'utilisation de 85,1 %. L'écart résulte principalement de la réorganisation de la Mission, avec réduction des effectifs, consécutive au déploiement, le 9 décembre 2008, de la Mission État de droit de l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et à la déclaration d'indépendance du Kosovo. L'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions énoncées au paragraphe 37 du rapport.

10. D'un montant de 48 357 900 dollars, le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/64/661) est supérieur de 3,3 % au crédit de 46 809 000 dollars ouvert par l'Assemblée générale pour 2009/10. Les principaux facteurs d'augmentation sont les dépenses additionnelles relatives au personnel recruté sur le plan international ou national résultant de la réduction du nombre de postes vacants, du relèvement du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national et de la révision des conditions d'emploi du personnel recruté sur le plan international (révision du barème des traitements et application de la résolution 63/250 de l'Assemblée relative à la gestion des ressources humaines). L'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions énoncées au paragraphe 56 du rapport.

11. Présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/64/601), le Contrôleur dit que l'Assemblée générale avait ouvert un crédit de 603 708 000 dollars et que les dépenses se sont élevées à 593 468 900 dollars, d'où un solde inutilisé de 10 239 100 dollars correspondant à un taux d'utilisation de 98,3 %. Les principaux écarts résultent de la réduction des effectifs militaires de la Mission, d'un retrait plus lent que prévu des observateurs militaires et des policiers des Nations Unies qui s'est traduit par une hausse des dépenses les concernant, de l'augmentation de l'indemnité de subsistance (missions), de taux de vacance de poste plus élevés que prévu dans le cas du personnel recruté sur le plan national, enfin de la hausse du prix du diesel et du carburant avion, ainsi que du déploiement d'un hélicoptère supplémentaire, à l'origine de l'écart à la hausse sur les frais de transport. L'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions énoncées au paragraphe 52 du rapport.

12. D'un montant de 536 049 600 dollars, le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/64/647) est inférieur de 4,4 % au crédit de 560 978 700 dollars ouvert par l'Assemblée générale pour 2009/10. La variation s'explique principalement par la réduction des effectifs prévue pendant la troisième phase du retrait de la composante militaire. L'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions énoncées au paragraphe 77 du rapport.

13. Présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/64/536 et Corr.1), le Contrôleur dit que l'Assemblée générale avait ouvert un crédit de 45 726 000 dollars qui a été presque entièrement utilisé : les dépenses se sont élevées à 45 711 800 dollars, le reliquat s'établissant donc à 14 200 dollars. Les principaux écarts sont une réduction par rapport aux prévisions dans le cas des infrastructures et installations (frais de construction des murs d'enceinte plus faibles que prévu et annulation de l'achat de scanners à main, qui ne répondaient pas au cahier des charges de l'ONU) et du matériel d'observation (coût unitaire inférieur à celui prévu), et une hausse des dépenses de personnel due à l'augmentation du prix des rations et des vols affrétés dans le cas du personnel militaire, et au relèvement des barèmes des traitements dans le cas du personnel civil, recruté sur le plan international ou national. L'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions énoncées au paragraphe 26 du rapport.

14. D'un montant de 47 921 100 dollars, le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/64/630) est supérieur de 6,4 % au crédit de 45 029 700 dollars ouvert par l'Assemblée générale pour 2009/10. Les principaux facteurs d'augmentation sont la hausse des frais de relève des contingents, la révision du barème des traitements du personnel recruté sur le plan international, conjugué à d'autres facteurs de hausse des dépenses de personnel, et le remplacement de matériel endommagé ou obsolète (réfrigérateurs, équipement de logements et de bureaux et matériel de lutte contre les incendies). L'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions énoncées au paragraphe 57 du rapport.

15. Présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/64/566), le Contrôleur dit que l'Assemblée

générale avait ouvert un crédit de 876 893 700 dollars et que les dépenses se sont élevées à 860 488 100 dollars, d'où un solde inutilisé de 16 405 500 dollars correspondant à un taux d'utilisation de 98,1 %. Le reliquat s'explique principalement par le fait que le nombre de policiers des Nations Unies percevant une indemnité de subsistance (missions) supérieure pendant les 30 premiers jours a été moins élevé que prévu, le nombre de rotations ayant été inférieur aux prévisions, à l'annulation de l'appel d'offres lancé pour la construction d'une aire de trafic destinée à l'appareil de la MINUS à Djouba, dont le coût s'est avéré trop élevé pour la Mission, et à des retards dans la mise en oeuvre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration. L'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions énoncées au paragraphe 71 du rapport.

16. D'un montant de 977 309 700 dollars, le projet de budget de la MINUS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/64/632) est supérieur de 2,0 % au crédit de 958 350 200 dollars ouvert par l'Assemblée générale pour 2009/10. Les principaux facteurs d'augmentation sont la hausse prévue des frais de relève des contingents et du coût des rations et celle du coût du matériel majeur découlant des mémorandums d'accord signés, le relèvement du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national et, dans le cas des transports aériens, la hausse des coûts contractuels garantis et des tarifs horaires de location et d'exploitation des aéronefs. L'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions énoncées au paragraphe 150 du rapport.

17. Présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/64/602), le Contrôleur dit que l'Assemblée générale avait ouvert un crédit de 45 600 800 dollars et que les dépenses se sont élevées à 45 060 800 dollars, d'où un solde inutilisé de 540 000 dollars correspondant à un taux d'utilisation de 98,9 %. Les principaux facteurs d'écart sont les suivants : économie sur les frais de location et d'exploitation d'avions (nombre d'heures de vol et, partant, consommation de carburant moins élevés que prévu); remboursement par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés des frais liés aux vols réalisés à l'appui du programme de mesures de confiance; dépenses moindres que prévu

pour l'acquisition d'installations préfabriquées et de matériel de sécurité et de sûreté; et non acquisition de matériel de réfrigération. L'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions énoncées au paragraphe 41 du rapport.

18. D'un montant de 58 230 900 dollars, le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/64/636) est supérieur de 8,8 % au crédit de 53 527 600 dollars ouvert par l'Assemblée générale pour 2009/10. Les principaux facteurs d'augmentation sont les suivants : hausse contractuelle des frais de location et d'exploitation des hélicoptères; révision du barème des traitements du personnel recruté sur le plan international et application des dispositions de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale relative à la gestion des ressources humaines; augmentation des dépenses prévues au titre des services contractuels pour la détection des mines et le déminage et le matériel nécessaire à l'établissement de levés. L'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions énoncées au paragraphe 59 du rapport.

19. Présentant le rapport sur le financement de l'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/64/644), le Contrôleur dit que le montant demandé, soit 205 221 300 dollars, est inférieur de 3,9 % au crédit de 213 580 000 dollars ouvert par l'Assemblée générale pour l'exercice 2009/10. Les principaux facteurs de variation sont les suivants : diminution des dépenses de fret et dépenses connexes liées aux déplacements de matériel appartenant aux contingents; diminution des achats de véhicules et de matériel informatique ou de transmission; imputation sur le compte d'appui du coût des postes des équipes de planification au Siège. L'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions énoncées au paragraphe 102 du rapport.

20. **M^{me} McLurg** (Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur le financement de l'ONUCI (A/64/660/Add.7), dit que les recommandations du Comité se traduiraient par une réduction globale de 957 500 \$ du budget proposé pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011. Le Comité recommande d'approuver la plupart des propositions relatives au personnel, sauf celles concernant la création de certains postes et l'affectation à des postes de la composante appui de fonctions assumées jusque-là par des vacataires. Il a

tenu compte de la réduction prévue des effectifs et de la révision du mandat de l'ONUCI auquel le Conseil de sécurité doit procéder prochainement, et dont les incidences éventuelles seront présentées à l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session selon les indications données par le Secrétaire général, Les recommandations du Comité consultatif concernant le rapport sur l'exécution du budget de l'ONUCI figurent au paragraphe 37 de son rapport.

21. Les recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif sur le financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (A/64/660/Add.5) se traduiraient par une réduction globale de 145 400 dollars de l'enveloppe budgétaire demandée pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011. Estimant qu'il devrait être possible, dans une mission stable et établie de longue date comme l'UNFICYP, de réaliser des gains d'efficacité permettant de réduire les effectifs nécessaires, le Comité se prononce contre la création d'un poste de spécialiste des affaires civiles financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et d'un poste de Volontaire des Nations Unies.

22. Le Comité consultatif recommande à nouveau, comme il l'avait déjà fait dans son rapport sur le projet de budget de l'UNFICYP pour 2009/10 (A/63/746/Add.9), que le Secrétaire général réexamine les structures de la Force et de la mission de bons offices du Secrétaire général pour Chypre, de façon à éviter les chevauchements d'activités techniques et d'appui. Le Comité juge fondée la proposition visant à renforcer et formaliser la coordination régionale des services informatiques et télématiques de l'UNFICYP, de la FNUOD et de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), dont on attend une économie annuelle de l'ordre de 3,5 millions de dollars.

23. Les recommandations du Comité consultatif relatives au rapport sur l'exécution du budget de l'UNFICYP figurent au paragraphe 34 de son rapport.

24. Les recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif sur le financement de la MONUC (A/64/660/Add.8) se traduiraient par une réduction globale de 29 744 200 \$ de l'enveloppe budgétaire demandée pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011. Tout en sachant qu'un débat a été engagé sur la configuration et les orientations de la Mission, le Comité a examiné les propositions budgétaires de

Secrétaire général du point de vue de l'exécution du mandat actuel et ses recommandations ne préjugent pas des décisions que le Conseil de sécurité pourra prendre à propos de celui-ci. Si ces décisions devaient avoir des incidences financières, le Secrétariat devra présenter des prévisions budgétaires révisées.

25. Le Comité consultatif recommande qu'un abattement de 4 % pour délais de déploiement soit appliqué à l'effectif des contingents et des forces de police, au lieu des 3 % proposés. Tenant compte du fait que la Mission est chargée de protéger les civils mais que le Conseil de sécurité lui a demandé de planifier la transmission progressive de ses responsabilités dans les provinces occidentales, le Comité recommande de ne pas approuver certains des postes demandés pour renforcer le personnel civil, considérant que les fonctions qui y seraient attachées peuvent être assumées par le personnel en place. Il recommande également de réduire de 4 % le montant demandé pour couvrir les dépenses opérationnelles, en raison de la sous-utilisation des crédits affectés à ce poste de dépense, en particulier aux opérations aériennes.

26. Les recommandations du Comité consultatif concernant le rapport sur l'exécution du budget de la MONUC figurent au paragraphe 84 de son rapport.

27. Les recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif sur le financement de la MINUT (A/64/660/Add.11) se traduiraient par une réduction globale de 2 026 800 dollars de l'enveloppe budgétaire demandée pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011. Sachant qu'il importe de renforcer la Police nationale du Timor-Leste, le Comité recommande d'approuver les propositions relatives aux effectifs de la Mission, à l'exception de la création d'un poste P-3 au Bureau du chef de la police. Ses recommandations concernant le rapport sur l'exécution du budget de la MINUT figurent au paragraphe 39 de son rapport.

28. Dans son rapport sur le financement de la MINUK (A/64/660/Add.6), le Comité consultatif recommande d'approuver le projet de budget présenté pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011. Il recommande d'inclure dans les prochaines propositions budgétaires une évaluation des résultats du plan en quatre phases visant à réduire les dépenses d'appui, en cours de mise en oeuvre, et compte que les leçons tirées de la reconfiguration de la

MINUK et de la réduction de ses effectifs seront mises à profit dans d'autres missions.

29. Les recommandations du Comité consultatif relatives au rapport sur l'exécution du budget de la MINUK figurent au paragraphe 32 de son rapport.

30. Dans son rapport sur le financement de la MINUL (A/64/660/Add.9), le Comité consultatif recommande de réduire de 6 289 600 dollars l'enveloppe budgétaire prévue pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011. Compte tenu du retrait prévu de quelque 2 000 militaires, il recommande de réduire le montant prévu au titre du transport aérien et des voyages. Sachant par ailleurs que depuis l'établissement des prévisions budgétaires, 100 membres de la garde mongole affectés au Tribunal spécial pour la Sierra Leone ont été rapatriés, il recommande une réduction supplémentaire de 2 926 700 dollars.

31. Le Comité consultatif recommande d'approuver la création d'un poste P-4 de Conseiller pour la réforme du secteur de la sécurité, la transformation de trois postes de fonctionnaire recruté sur le plan international en postes d'administrateur recruté sur le plan national, le reclassement de trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national en postes d'administrateur recruté sur le plan national et la suppression d'un poste d'agent du Service mobile.!! Il note qu'aucun crédit n'est demandé pour appuyer les élections, sauf pour engager des consultants, les besoins étant impossibles à chiffrer à ce stade.

32. Les recommandations du Comité consultatif concernant le rapport sur l'exécution du budget de la MINUL figurent au paragraphe 53 de son rapport.

33. Dans son rapport sur le financement de la FNUOD (A/64/660/Add.4), le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions budgétaires présentées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011. Il note que la Force participe à la mise en place d'une structure régionale de gestion des technologies de l'information et des communications aux côtés de l'UNFICYP, de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et de l'ONUST, et que cette initiative a conduit à réduire de 386 000 dollars les achats de matériels, économie contrebalancée en partie par la dépense supplémentaire de 69 600 dollars découlant du reclassement du poste du chef de la Section des communications et des services informatiques, qui deviendrait Chef adjoint

des Services régionaux des technologies de l'information et des communications.

34. Les recommandations du Comité consultatif concernant le rapport sur l'exécution du budget de la FNUOD figurent au paragraphe 32 de son rapport.

35. Dans son rapport sur le financement de la MINUS (A/64/660/Add.3), le Comité consultatif recommande de réduire de 38 964 300 dollars le montant demandé dans le projet de budget présenté pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011. Compte tenu des dépenses des exercices antérieurs, de la possibilité de mettre en place d'une chaîne d'approvisionnement moins coûteuse au sud du pays et de la nécessité de limiter les frais de location d'aéronefs, il recommande de réduire de 35 millions de dollars le montant prévu au titre des dépenses opérationnelles. La Mission devrait continuer d'étudier la possibilité de mener des opérations aériennes conjointement avec l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), en particulier de passer des contrats d'affrètement de longue durée pour la relève des contingents. Compte tenu du pourcentage de postes vacants parmi le personnel recruté sur le plan international, le Comité recommande de porter de 26 % à 28 % le taux de vacance de postes utilisé pour estimer les dépenses.

36. Rappelant que le Comité consultatif avait demandé d'évaluer l'efficacité de la stratégie opérationnelle révisée adoptée en 2009/10 et, compte tenu de l'importance des crédits nécessaires pour appuyer sa mise en oeuvre en 2010/11, de présenter à l'Assemblée générale les résultats de cette évaluation dans le projet de budget pour ce dernier exercice, la Présidente du Comité note avec regret que les informations requises n'ont pas été communiquées.

37. Les recommandations du Comité consultatif relatives au rapport sur l'exécution du budget de la MINUS figurent au paragraphe 64 de son rapport.

38. Dans son rapport sur le financement de la MINURSO (A/64/660/Add.2), le Comité consultatif recommande de réduire de 130 500 dollars le montant demandé dans le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011. Le Comité se prononce contre la création d'un poste de spécialiste des terminaux aériens et la transformation en poste permanent d'un poste d'assistant aux archives. Ses recommandations relatives au rapport sur l'exécution

du budget de la Mission figurent au paragraphe 40 de son rapport.

39. Dans son rapport sur le financement de l'appui à l'AMISOM, qui couvre le Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM (A/64/754), le Comité consultatif recommande de réduire de 22 716 530 dollars le montant demandé dans le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, cette réduction se justifiant par une sous-utilisation des crédits ouverts pour l'exercice en cours due pour l'essentiel à des facteurs échappant au contrôle de la Mission. Dans son rapport général sur les aspects administratifs et budgétaires des opérations de maintien de la paix (A/64/660), le Comité s'est penché sur les difficultés qu'éprouve la Mission à recruter du personnel et à le garder. Sachant que la Mission a entrepris de revoir son système de contrôle du matériel, l'objectif étant que tout le matériel appartenant à l'ONU ait fait l'objet d'une inspection physique le 30 juin 2010 au plus tard, conformément aux règles applicables, le Comité juge inquiétant que les dispositions nécessaires n'aient pas encore été prises.

40. **M^{me} Ahlenius** (Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne), présentant le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur l'évaluation de l'exécution du programme de la Mission des Nations Unies au Libéria et des résultats obtenus (A/64/712), précise que cette évaluation exhaustive est la plus récente d'une série de trois. En 2009, le Bureau a procédé à une évaluation analogue de l'ONUCI (A/63/713), dont l'Assemblée générale a examiné les résultats à sa soixante-troisième session. Elle a également mené à bon terme une évaluation de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), dont elle a communiqué les résultats au Département des opérations de maintien de la paix pour observations en avril 2010. Conformément à la résolution 59/272, les rapports du BSCI qui ne sont pas présentés à l'Assemblée sont mis à la disposition des États Membres qui en font la demande. L'évaluation de la MINUL avait pour but de déterminer la pertinence du mandat de la Mission et l'état d'avancement de son exécution, de mesurer les produits et le degré d'efficacité avec laquelle ils avaient été obtenus, d'évaluer les stratégies adoptées et les accords de partenariat, enfin de recenser les pratiques susceptibles d'être adoptées par d'autres opérations de maintien de la paix.

41. La Mission a sensiblement progressé dans l'exécution de son mandat. La population considère qu'elle joue un rôle essentiel dans le maintien de la paix. Plusieurs réalisations sont à mettre à son actif en ce qui concerne le programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement et la tenue d'élections. Les progrès sont plus limités en revanche dans les domaines tels que la réforme du secteur de la sécurité et des institutions judiciaires et pénitentiaires, tributaires de l'élaboration de stratégies nationales et de concours financiers externes. Leur insuffisance risque de compromettre la paix et la sécurité et d'être un handicap dans d'autres secteurs d'activité relevant du mandat de la Mission, tels que la promotion des droits de l'homme.

42. Parmi les 12 recommandations du Bureau, les plus importantes sont celles qui préconisent de mettre en place une stratégie globale de réforme du secteur de la sécurité, d'appuyer la Police nationale libérienne, de faire en sorte que les préparatifs de retrait de la Mission ne créent pas un vide sécuritaire et de procéder à une intégration plus poussée avec l'équipe de pays des Nations Unies au Libéria. La Mission se heurte encore à des difficultés, mais elle a su mettre au point des modalités novatrices de coopération avec l'équipe de pays qui ont augmenté son efficacité et son efficacité, renforcé l'impact de son action et contribué à promouvoir le principe de l'unité d'action des Nations Unies.

43. **M. Coffi** (Côte d'Ivoire), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, rappelle que le projet de budget de chaque mission indique, pour l'exercice considéré, les ressources nécessaires pour atteindre l'objectif général du Conseil de sécurité : le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Groupe note que pendant l'exercice 2010/11 chaque mission prévoit d'exécuter divers produits qui aboutiront à un certain nombre de réalisations décrites dans son projet de budget.

44. Tout en saluant les progrès enregistrés par les missions pendant l'exercice 2009/10, le Groupe des États d'Afrique demande une nouvelle fois au Secrétaire général de régler d'urgence les problèmes qui empêchent les missions de s'acquitter intégralement de leur mandat, tels que ceux relatifs au personnel (taux de vacance de poste et de rotation élevés) et à la passation des marchés. Étant donné l'importance des projets à effet rapide, il faudra s'attacher plus énergiquement à lever les obstacles à

leur mise en oeuvre et veiller à ce que tous les projets prévus soient menés à bien une fois approuvées les ressources nécessaires à leur financement.

45. Les missions de maintien de la paix doivent toutes disposer des moyens nécessaires; or, le Comité consultatif recommande de réduire les crédits destinés à financer les dépenses opérationnelles et de relever dans certains cas les taux de vacance de poste. Le Groupe tient à ce que pour chaque mission la Commission approuve toutes les ressources dont la demande est justifiée.

46. Il est absolument indispensable que les missions soient dotées des ressources dont elles auront besoin en 2010/11 pour atteindre les principaux objectifs définis dans leur cadre de budgétisation axé sur les résultats. La Commission doit tenir compte dans l'allocation des ressources de la spécificité du mandat de chaque mission et des conditions dans lesquelles elle opère.

47. **M. Windsor** (Australie), s'exprimant également au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande, réaffirme le soutien des trois délégations à la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste, comme moyen de promouvoir la stabilité à long terme de ce pays. L'Australie et la Nouvelle-Zélande continuent d'apporter une aide importante à celui-ci dans le domaine de la sécurité par le biais de la Force internationale de stabilisation. En dépit des progrès réalisés sur le plan de la sécurité en général et dans le domaine politique, dont témoignent les élections tenues au niveau des villages en octobre 2009, la tâche est loin d'être terminée. La situation restant fragile, c'est avec prudence qu'il faut planifier l'avenir de la Mission, y compris d'éventuels changements de fond dans sa gestion.

48. Les trois délégations considèrent qu'il faut doter la MINUT des ressources dont elle a besoin pour favoriser la réforme du secteur de la sécurité, le renforcement de l'État de droit et la promotion de la gouvernance démocratique et du dialogue ainsi que du développement économique et social. Sachant que l'efficacité d'une mission de maintien de la paix intégrée est tributaire des ressources dont elle dispose, elles appuient les propositions du Secrétaire général visant à améliorer le professionnalisme de la Police nationale du Timor-Leste et à renforcer le secteur de la sécurité en affectant à la Mission des spécialistes possédant les compétences requises qui viendront renforcer les effectifs du personnel civil.

49. Les trois délégations prennent note avec satisfaction des efforts réalisés par la Mission pour compenser les hausses de coûts par des gains d'efficacité obtenus par divers moyens, notamment l'entretien préventif, le recours aux vidéoconférences et l'utilisation des compétences internes. Elles se félicitent que la Mission prévoit de réduire ses dépenses opérationnelles de 15 % par rapport au montant du crédit ouvert à ce titre pour l'exercice précédent, tout en continuant à s'acquitter de son mandat. Elles se joignent au Comité consultatif pour inviter les autres missions à suivre cet exemple.

50. Les trois délégations prennent note également des initiatives qui seront prises pour pourvoir rapidement les postes vacants et réduire le taux de rotation du personnel en dépit d'obstacles importants tels que l'isolement, l'insuffisance du montant antérieur de l'indemnité et la lenteur du recrutement. En ce qui concerne ce dernier problème, qui se pose dans tous les organismes du système, il importe de prendre d'urgence des mesures correctives.

51. **M. Milanović** (Serbie) dit qu'il est essentiel pour la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme, que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo reste dans la province du Kosovo-Metohija, en application du mandat que le Conseil de sécurité lui a confié dans sa résolution 1244 (1999), et qu'elle soit dotée des ressources humaines et financières nécessaires. En dépit de sa reconfiguration et d'une réduction sans précédent de ses effectifs et de ses crédits budgétaires, la MINUK a réussi à jouer un rôle majeur malgré un contexte défavorable, imputable à la déclaration d'indépendance unilatérale et illégale des autorités locales du Kosovo. Il est indispensable de doter la Mission de tous les moyens dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat en faisant preuve de neutralité quant au statut.

52. Compte tenu de ce qui précède, la délégation serbe a analysé les propositions budgétaires, qui se caractérisent par le maintien des effectifs actuels et une modeste augmentation des crédits. Elle accueille avec satisfaction la proposition consistant à transformer en postes permanents trois postes financés au titre du personnel temporaire au sein du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, ceci afin de faciliter et de renforcer la coopération et la coordination avec la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX). Elle se félicite qu'un de ces postes soit déjà pourvu et espère

que les deux autres le seront prochainement. Grâce à ces trois postes, dont les titulaires contribueront à faciliter la liaison et la coopération technique avec EULEX, la MINUK pourra continuer à jouer un rôle dans des domaines importants tels que la police, les douanes et les institutions judiciaires.

53. La délégation serbe appuie le rôle joué par le Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations, et par les bureaux régionaux de Mitrovica et de Pec et est favorable à la création d'un poste P-5 pour un spécialiste des droits de l'homme (hors classe) grâce auquel le Bureau pourra traiter les questions relatives aux droits de l'homme à un niveau suffisamment élevé. Il importe que la MINUK continue de faciliter la participation des représentants des institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo aux initiatives de coopération régionale.

54. La délégation serbe appuie sans réserve le rôle joué par la MINUK en matière de relations extérieures, le jugeant conforme à sa position en faveur de la coopération régionale sur les questions d'intérêt commun. Il ne faut en aucun cas réduire les moyens dont la Mission dispose pour faciliter les travaux de reconstruction et assurer la protection des édifices faisant partie du patrimoine culturel et religieux, en particulier les huit sites orthodoxes serbes. Il sera particulièrement important que la MINUK et EULEX exercent une surveillance lorsque les unités de sentinelles de la KFOR auront été remplacées sur ces sites par des sentinelles de la police du Kosovo. Il est essentiel aussi pour la population locale que la MINUK continue d'assumer les fonctions administratives liées aux demandes de légalisation et d'authentification de documents.

55. Il faudrait que la MINUK s'attache plus énergiquement à lutter contre la criminalité organisée, en particulier le trafic de drogue, et bénéficie pour cela de la coopération de tous les organismes des Nations Unies et d'EULEX. Le renforcement de l'état de droit, indispensable à la coexistence durable de toutes les communautés au Kosovo, est de la plus haute importance; en la matière, le principal indicateur de succès est l'augmentation du taux de retour des personnes déplacées. La délégation serbe appuie les propositions du Secrétaire général, approuvées par le Comité consultatif, en espérant que le projet de budget présenté permettra à la MINUK de s'acquitter de son mandat.

56. **M. Diab** (République arabe syrienne) rappelle que la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement a été créée 30 ans plus tôt en application de la résolution 350 (1974) du Conseil de sécurité, à la suite de l'occupation par Israël du Golan syrien. Constatant que cette occupation se poursuit en dépit d'appels réitérés en faveur d'un retrait total jusqu'aux frontières de 1967, la délégation syrienne considère que, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, le financement de la FNUOD doit être assuré par la puissance occupante. Elle accueille avec satisfaction la nomination du nouveau commandant de la Force et l'arrivée d'un contingent philippin. Elle salue le travail accompli par la FNUOD, qu'elle remercie de sa coopération, et exprime sa gratitude aux pays qui lui fournissent des contingents.

57. **M. Bailly** (Côte d'Ivoire), prenant la parole au titre du point 148 de l'ordre du jour, se félicite de la volonté politique manifestée dans l'Accord politique de Ouagadougou d'assurer la tenue d'élections présidentielles en Côte d'Ivoire. Les difficultés techniques soulevées par l'établissement des listes électorales ont empêché d'organiser ces élections comme prévu en novembre 2009, mais toutes les parties sont convenues qu'elles se tiendraient en 2010. Des différends ont surgi au sujet de fraudes dans l'établissement des listes, mais les parties sont parvenues à un accord sur l'établissement de la Commission électorale indépendante et la formation d'un nouveau gouvernement. Les parties ont consenti d'importants efforts pour trouver un mode de règlement consensuel de la question des listes controversées, et pour assurer le désarmement, la démobilisation et la réintégration d'ex-combattants et le démantèlement des groupes armés, tout en continuant d'oeuvrer en faveur de la réunification du pays.

58. S'agissant des élections, les discussions visant à régler le différend suscité par les listes électorales reprendront en mai 2010. En application de la résolution 1911 (2010) du Conseil de sécurité, une mission d'évaluation technique des Nations Unies s'est rendue en Côte d'Ivoire pour faciliter le règlement du problème et remettra prochainement son rapport au Conseil. Le Gouvernement souhaite que toutes les négociations à venir sur le budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice 2010/11 portent essentiellement sur le montant des ressources nécessaires pour mener à bien la mise en oeuvre de

l'Accord politique de Ouagadougou et le mandat confié à l'ONUCI par le Conseil de sécurité. À ce sujet, la délégation ivoirienne souhaiterait des éclaircissements sur les mesures prises par l'ONUCI pour aider le Facilitateur et son représentant spécial à Abidjan à s'acquitter de leur rôle de facilitation auprès des différentes parties, à lever les malentendus qui pourraient surgir entre elles et à résoudre à l'amiable leurs éventuels différends.

59. **M. Brant** (Brésil), prenant la parole au titre du point 152 de l'ordre du jour, dit qu'il faut féliciter le Gouvernement timorais des succès enregistrés dans les domaines économiques, social et politique, au nombre desquels il faut mettre la tenue d'élections, la fermeture de tous les camps de personnes déplacées et l'amélioration des moyens de subsistance de la population et de la situation en matière d'emploi. Il faut également rendre hommage à la Police nationale du Timor-Leste qui a réussi à améliorer la sécurité. Il reste néanmoins de nombreux problèmes à résoudre et la situation ne pourra s'améliorer durablement que si la communauté internationale continue d'aider le Gouvernement et la population à consolider les acquis.

60. Il est indispensable que l'ONU maintienne sa présence pour assurer la transition en douceur vers la phase de relèvement et de développement. La délégation brésilienne ne peut donc qu'appuyer l'approche prudente choisie par le Secrétaire général, qui prévoit un retrait progressif des forces de la MINUT au fur et à mesure de leur remplacement par la police nationale, les progrès étant évalués à l'aide de critères objectifs et au vu de la situation sur le terrain. Elle appuie les propositions relatives aux effectifs figurant dans le projet de budget pour 2010/11, qui sont guidées par le souci de renforcer le secteur de la sécurité et l'état de droit, ainsi que la composante appui. Il est particulièrement important d'améliorer grâce à la création de postes la compétence professionnelle et technique du Bureau du chef de la police. Enfin, considérant que l'Assemblée générale a décidé dans sa résolution 63/292, adoptée par consensus, d'ignorer la recommandation du Comité consultatif concernant la structure administrative de la MINUT, la délégation brésilienne engage le Comité à s'abstenir, dans ses prochains rapports, de renouveler des recommandations dont l'Assemblée n'a pas tenu compte. Elle continuera d'étudier très soigneusement ces recommandations, afin de s'assurer que la Mission

dispose des ressources dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat.

La séance est levée à 11 h 40.